

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-03-043

**AFFECTATION DU  
RESULTAT – BUDGET  
ANNEXE REDEVANCE  
D'ENLEVEMENT DES  
ORDURES MENAGERES  
INCITATIVE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 10 AVRIL 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 34**

**votants : 45**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
3 AVRIL 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Florence MIFSUD**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

***Pouvoirs :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) pouvoir à Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) pouvoir à Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) pouvoir à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) pour (Borest)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pouvoir à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Monsieur DELLOYE Marc
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :**

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :**

- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) représenté par Monsieur TESSON

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents, 15 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance laisse la parole à Madame EECKHOUT, Vice-Présidente en charge des Finances, elle revient sur les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- ✓ Le résultat (celui de la section de fonctionnement),
- ✓ Le solde d'exécution de la section d'investissement,
- ✓ Les restes à réaliser de la section d'investissement.

Monsieur le Président présente l'affectation du résultat concernant le budget annexe REOMI comme suit :

	RESULTAT CA N-2	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 142,15 €		79 404,38 €	74 451,48 € - €	-74 451,48 €	7 095,05 €
FONCT	140 958,01 €	- €	31 686,53 €			172 644,54 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 81 546,53 €  
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 172 644,54 €

0

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	100 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	72 644,54 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-5,

**Vu** le compte administratif 2018 du budget annexe REOMI,

**Vu** l'avis de la commission des finances,

Après avoir entendu l'exposé de Madame EECKHOUT, Vice-Présidente en charge des Finances, par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 0 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'EFFECTUER** une affectation complémentaire à hauteur de 100 000,00 euros
- **DECIDENT D'AFFECTER** le solde disponible au chapitre n°002 (résultat de fonctionnement reporté) à hauteur de 72 644,54 euros,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

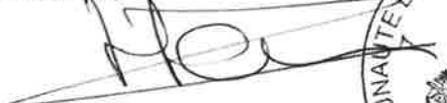
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
 De la transmission en Sous-préfecture,  
 Le : **23 AVR. 2019**  
 Et de l'affichage le : **24 AVR. 2019**

Pour extrait certifié conforme,  
 Fait à Senlis,  
 Le **23 AVR. 2019**

Le Président,



Philippe **CHARRIER**



Le Président,



Philippe **CHARRIER**